Université Paris Cité

SENAT ACADEMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Délibération n°2022- 30

Le sénat académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, réuni le 15 novembre 2022 sur convocation de la présidente de l'Université Paris Cité adressée le 8 novembre 2022 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris Cité ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maitres de conférence dans sa version consolidée ;

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu la circulaire du 9 février 2022 relatif à la promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maitres de conférence

Vu la délibération 2022-32 du Conseil d'administration du 15 avril 2022 relatif au lignes directrices de gestion d'Université Paris Cité pour la promotion interne des maitres de conférence

Point de l'ordre du jour : Validation de la composition du comité d'audition pour la section CNU 5

Dans le cadre de la campagne de repyramidage MCF au titre de l'année 2021 et de l'année 2022 après en avoir débattu, il est proposé à l'approbation du Sénat académique en formation restreinte la validation de la composition du comité d'audition relatifs au poste de la section CNU 5.

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université de Paris et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Après en avoir délibéré, le sénat académique réuni en formation restreinte aux enseignants-chercheurs de rang A approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le sénat académique réuni en formation restreinte au rang A : 12 **Quorum : 6** **Nombre de membres participant à la délibération : 8** **Abstentions :0** **Votes exprimés : 11** **Contre :0** **Pour : 11**

Fait à Paris, le 17/11/2022

La présidente du Sénat
académique restreint



Souad AMMAR-MERAH

Annexe

Validation de la composition du comités d'audition section CNU 5

Faculté	Poste de la section CNU	Qualité au sein du comité	Nom patronymique	Prénom	Section CNU du membre du comité	Corps	Etablissement d'origine
SH	5	Président de comité d'audition	Badoual	Cécile	42-3	PUPH	Université Paris Cité
SH	5	Expert disciplinaire externe 1	Postel	Nicolas	5	PR	Université de Lille
SH	5	Expert disciplinaire externe 2	Couharde	Cécile	5	PR	Université Paris Nanterre
SH	5	Non-expert interne	Von Münchow	Patricia	7	PR	Université Paris Cité